



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

E-mail : contact@ville-isbergues.fr

A 2024-278

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

portant sur

l'autorisation d'occupation du domaine public

1 rue du Maréchal Joffre, le vendredi 5 juillet 2024 à partir de 7 heures

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 25 juin 2024 de Monsieur Francis DANGLETERRE domicilié 1 rue du Maréchal Joffre à ISBERGUES (62330),

Considérant, qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de livraison de stères de bois, au 1 rue du Maréchal Joffre à ISBERGUES,

Considérant, que ces travaux seront réalisés le vendredi 5 juillet à partir de 7 heures.

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement d'un camion est autorisé le vendredi 5 juillet 2024 à partir de 7 heures, face à l'habitation située 1 rue du Maréchal Joffre à Isbergues (62330) pour l'exécution des travaux de livraison.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit et aux abords du chantier.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 27 JUIN 2024

Le Maire,

David THELLIER

Publié le 28 JUIN 2024